



DE L'ORDRE ET DES LOIS

VOLE V

MONTRÉAL, MARDI, 29 MARS, 1837

NO 12

CASTLE OF SAINT LEWIS. QUEBEC, 22 FEBRUARY, 1837. THE claims of the officers and men, who served in the embodied militia, during the late American War, having been brought under the notice of His Majesty's Government by the Governor in Chief, and His Majesty having been graciously pleased to command, that such of the officers and men as had lodged their names prior to the 1st of August 1830, (being those comprised in the two first classes mentioned in His Excellency's Message to the House of Assembly of the 27th of September last) should obtain land, according to their respective rank, and that letters patent should issue for the same, containing the usual reservations, and without any further condition than that of performing the public and joint labor required by the laws of the Province...

By command, S. WALCOTT, Civil Secretary.

CHATEAU SAINT LOUIS. QUEBEC, 22e FEVRIER, 1837.

LES réclamations des officiers et soldats, qui ont servi dans la Milice incorporée, durant la dernière guerre Américaine, ayant été soumises au Gouvernement de Sa MAJESTÉ, par le Gouverneur en Chef, et ayant gracieusement été à Sa MAJESTÉ d'ordonner, que tels des officiers et soldats qui ont déposé leurs réclamations avant le premier d'Août, mil huit cent trente, (étant compris dans les deux premières classes mentionnées dans le message de Son EXCELLENCE à la Chambre d'Assemblée du vingt-septième Septembre dernier,) obtiendraient des terres, selon leur rang respectif; et qu'il serait émané des lettres patentes pour icelles contenant les réserves ordinaires, et sans autres conditions ultérieures que le travail public et conjoint requis par les lois de cette Province: Son EXCELLENCE a ordonné, qu'un officier de chacun des bureaux de l'arpenteur général des terres, de l'Adjudant Général des Milices et de département des Terres de la Colonie, s'assemblerait aux BÂTIMENS DE L'UNION, les MARDI et VENDREDI, dans chaque semaine, à UNE heure, aux fins d'examiner et faire rapport, pour l'information de Son EXCELLENCE, de telles réclamations qui pourraient se trouver entrer dans les deux premières classes mentionnées; et il a aussi plu à Son EXCELLENCE de nommer JEAN LANGEVIN, écuyer, pour agir comme Secrétaire dans lesdites investigations; toutes communications en écrit doivent lui être adressées, sous enveloppe au Secrétaire Civil.

Par ordre, S. WALCOTT, Secrétaire Civil.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME DU CANADA. Capital, L.150,000. JAMES DEAN, SER. LEYACRAFT, FRS BUTEAU, DR BURNET, Cette compagnie sera prête pour assurer, après le 1er AVRIL prochain.

TOMBEAUX. Le Soussigné offre de sincères remerciements au public pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour et prend la liberté d'annoncer qu'il a un assortiment de TOMBEAUX, PIERRES et MARBRES pour inscriptions, etc. se trouvent toujours prêts et à des prix extrêmement bas.

AUX CAPITALISTES. UNE personne offre en vente £1600 d'hypothèques avec privilège de bailleur de fonds. Ces hypothèques portent intérêt à 6 pour cent payables à termes fixes. La personne qui désire vendre ces hypothèques ayant besoin d'argent donnerait une prime.

MAISON A VENDRE. Le soussigné offre en vente UNE MAISON située dans le village de RIGAUD, une FORGE, une GRANGE ECURIES et un grand terrain. Cette Place est très bien située pour un commerçant ou pour une auberge.

A LOUER. Le soussigné dans les premiers jours de mai prochain, deux superbes MAGASINS rue Notre-Dame, dans la maison nouvellement rebâtie entre Mrs. Gibbs et Kuntz, avec un logemen dans le dernier goût pour une famille privée. Aussi le vaste terrain attenant à la maison ci-dessus et faisant face à la rue St. Jacques vis-à-vis les maisons du Dr. Robertson. Pour les particularités s'adresser par lettre franches de port, à Madame Veuve Saveur DeBouajou, Côteau du Lac, le 6 février 1837.

A LOUER OU A VENDRE, DEUX MAISONS, agréablement Situées au Côteau St. Louis, rue St. Edouard, joignant la rue Bleury Ces maisons sont divisées chaque par quatre fenêtres, avec de bonnes dépendances et jardins en rond et de beaux des dites maisons. Les maisons sont bien finies.

Pour les conditions s'adresser à LOUIS COMTE, Montréal, 14 mai. 1836.

AVIS PUBLIC. LES Soussignés demandent à la Législature de cette Province, dans sa prochaine Session, un acte pour incorporer sous la dénomination de "Compagnie du Chemin de Fer de Beauharnais," avec le privilège de faire et de entretenir un

CHEMIN A LISSES. du ou auprès du village de Beauharnais, à un endroit convenable sur le fleuve St. Laurent ou le lac St. François, dans le canton de St. Timothée, traversant partie des paroisses de St. Clément et de St. Timothée, dans la seigneurie de Beauharnais, dans le comté de ce nom; et d'étendre le chemin à lisses jusqu'à la rive nord-ouest et Rivière Châteauguay, et de là le long d'icelle rive jusqu'à la ligne de la province, en traversant le township de Godmanchester et passant dans le dit township.

BUREAU GÉNÉRAL D'AGENCE. On y reçoit en dépôt toutes espèces de marchandises, et on en dispose d'après les ordres qui sont prescrits. On achète et on vend à la Commission. On se charge d'obtenir le remboursement des fonds et d'en faire la remise. On y fait le Courtage de Douane et de Change dans toutes les branches, et on se procure des fonds à de très bonnes conditions; enfin, on interprète et traduit les principales langues dans cet établissement, qui par son ancienneté et par ses relations étendues assure les meilleurs avantages.

NOUVEAU MAGASIN D'ÉPICERIES FAUBOURG QUÉBEC. F. MOORE prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public qu'il ouvre un Magasin dans le faubourg Québec, dans la Maison ci-devant occupée par Mr. CARMICHAEL, au coin de la Grande Rue et de Rue St. Nicholas-Tolentin, où il aura constamment un assortiment général d'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, etc. de la meilleure qualité, à bas prix.

A VENDRE, EN GROS ET EN DETAIL, Au Magasin de Livres de Picté, Vis-à-Vis l'ancien chr. Testaments, Instructions, Catéchismes, Abécédaires, Rhétoriques, Heures au Roi, Heures des Dames, Paroissiens, Imitation de J.-C. Ste. Philomène, etc. etc. Neuvaînes et Cantiques, Cantiques pour la Neuvaîne, Chemin du Ciel, Heures de Vie, Innages, Plumes, encre,

AVIS. Le Soussigné ayant pendant plus de trente ans exercé l'état d'Encanteur et Courtier, en cette ville, et durant les sept dernières années ayant été attaché à la maison de A. L. & J. MACNIDER, écuyers, dans la capacité susdite, il prend la liberté, à la suggestion de plusieurs amis respectables, d'offrir ses services au public comme Encanteur et Courtier. Il fera les affaires d'après un autre système suivi jusqu'à présent, en soustrayant le courtier à une responsabilité que le propriétaire doit de préférence assumer, ainsi que cela doit être, à moins de circonstances particulières.

GEORGE DE BOUCHERVILLE nouvelle ment admis à la pratique du Barreau, établi son bureau vis-à-vis celui du Sheriff l'encourgneure des rues St. Vincent et St. Thérese. Montréal le 1er février 1837.

VENES PAR LE SHERIF. MONTRÉAL, AVIS PUBLIC est donné par le SHERIF des présentes que le Lot de Terre et Premises ci-dessous mentionnés seront vendus au temps et lieu ci-dessus mentionnés. Toute opposition afin de CONSERVER, pourra être faite dans aucun temps dans les deux jours qui suivront le rapport du Writ.

VENTIONNI EXPOSAS, à la folle enchère. MONTRÉAL, SAVOIR: ONRAD HAPPEL, No. 1238, de la ville de Montréal, réel, dans le District de Montréal, enlève, demandeur, contre les terres et propriétés d'ANNE GRAVES, de la dite ville de Montréal, tant en son propre nom que comme ayant été continue en biens avec le défunt Isaac Shay, de son vivant de la ville de Montréal, entrepreneur, et autres défendeurs. Les dits lots de terres et possessions mentionnés et décrits dans une certaine secde: annexés au dit writ; comme suit, savoir: No. 1. Un lot de terre situé dans le faubourg St. Laurent, de la ville de Montréal, mesurant 39 pieds, 4 pouces en front, plus ou moins, et 23 pieds en arrière, plus ou moins, sur 71 pieds 6 pouces, plus ou moins, en profondeur; borné en front par la rue St. Urbain, en arrière par la rue Vitruvienne, et qui doit porter le nom de rue Shay, et qui doit être projeté, de 22 pieds 6 pouces de largeur, et qui doit aller de 22 pieds 6 pouces de largeur, plus ou moins, qui doit être appelée allée Lane, et aller de la rue St. Urbain susdite, jusqu'à ce qu'elle touche en partie les propriétés de C. S. Delorme, ci-après mentionnées, et en partie une maison de briques ci-après mentionnée; d'un côté par la dite allée Lane, et de l'autre par la No. 2, ci-après décrit.

2. Un autre lot situé dans le dit faubourg mesurant 24 pieds 4 pouces de largeur, plus ou moins, sur 71 pieds 6 pouces de profondeur, plus ou moins, borné en front par la rue St. Urbain, susdite, en arrière par la rue Shay, susdite, d'un côté par la No. 1 ci-dessus décrit et de l'autre par la No. 3, ci-après décrit.

3. Un autre lot situé dans le dit faubourg, mesurant 21 pieds 2 pouces en front, plus ou moins, sur 33 pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front par la rue Vitruvienne, plus ou moins, en arrière par la rue Shay, susdite, d'un côté par la No. 4, ci-dessus décrit, et de l'autre côté par la rue Shay, susdite.

4. Un autre lot situé dans le dit faubourg, mesurant 24 pieds 4 pouces en front, plus ou moins, sur 62 pieds 6 pouces de profondeur, plus ou moins, borné en front par la rue Vitruvienne, plus ou moins, en arrière par la rue Shay, susdite, d'un côté par la No. 7, ci-dessus décrit, et de l'autre par la No. 8, ci-après décrit.

5. Un autre lot situé dans le dit faubourg, mesurant 21 pieds 4 pouces de front, plus ou moins, sur environ 62 pieds 6 pouces de profondeur, plus ou moins, borné en front par la rue Vitruvienne, plus ou moins, en arrière par la rue Shay, susdite, d'un côté par la No. 7, ci-dessus décrit, et de l'autre par la No. 8, ci-dessus décrit.

6. Un autre lot situé dans le dit faubourg, mesurant 21 pieds 2 pouces de front, plus ou moins, sur environ 83 pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front par la rue Lagauchetière, derrière par l'allée Isaac, susdite, d'un côté par C. S. Delorme et J. C. Smith et de l'autre côté par la No. 10 ci-dessus décrit, avec une maison de pierre à trois étages et autres bâtiments dessus érigés.

7. Un autre lot situé dans le dit faubourg, mesurant 21 pieds 2 pouces de front, plus ou moins, sur environ 83 pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front par la rue Lagauchetière, derrière par l'allée Isaac, susdite, d'un côté par C. S. Delorme et J. C. Smith et de l'autre côté par la No. 10 ci-dessus décrit, avec une maison de pierre à trois étages et autres bâtiments dessus érigés.

8. Un autre lot situé dans le dit faubourg, mesurant 21 pieds 2 pouces de front, plus ou moins, sur environ 83 pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front par la rue Lagauchetière, derrière par l'allée Isaac, susdite, d'un côté par C. S. Delorme et J. C. Smith et de l'autre côté par la No. 10 ci-dessus décrit, avec une maison de pierre à trois étages et autres bâtiments dessus érigés.

certain plan ou procès verbal de la dite propriété, tiré par Alexander Stephenson arpenteur juré, en date du 30 mai 1836, file dans mon bureau et qui pourra être vu au temps de la vente. Pour être vu des lots No 1 et 2 à la folle-enchère aux frais et dépens de John Stanley, écuyer, qui en est devenu l'acquéreur, et qui a négligé de payer, le prix, de son acquisition selon les conditions de vente et les autres à mon bureau en la cité de Montréal le troisième jour d'Avril prochain à une heure du matin Le dit Writ retournable, le sixième jour d'Avril, prochain.

Bureau du Sheriff } L. S. GUGY, Schérif, 18 mars 1836.

Vente de Biens-Fonds de Prix. SERA VENDU, le 3 AVRIL prochain à ONZE heures du matin, au BUREAU DU SHERIF dans la cité de Montréal, et adjugés aux plus haut enchérisseurs, les propriétés suivantes, dépendantes de la succession de feu l'honorable HORATIO GATES et de la ci-devant société d'HORATIO GATES et Cie, savoir:

1. UN LOT DE TERRE situé sur la rue de l'Hôpital, contenant 85 pieds dix pouces et demie de front, 30 pieds 6 pouces sur la derrière, d'un côté, sur la rue St. Jean, 74 pieds; et de l'autre côté, 79 pieds 4 pouces.

2. UN LOT adjoint au lot ci-dessus désigné, rue de l'Hôpital, de 35 pieds 10 pouces de front, 30 pieds 6 pouces sur la derrière, 79 pieds 4 pouces d'un côté, et de l'autre côté sur la rue St. Alexis, 87 pieds 6 pouces.

3. UN LOT DE TERRE, situé rue Notre-Dame, contenant en front 60 pieds et 6 pouces, par derrière 61 pieds 4 pouces, du côté Est 59 pieds 6 pouces, et du côté Ouest 83 pieds 6 pouces, avec une MAISON en pierre, occupée par feu l'honorable Horatio Gates durant sa vie.

4. UN LOT DE TERRE, situé sur le côté Est de la grande rue St. Jacques, ayant 62 pieds de front, 61 pieds 4 pouces sur la derrière, du côté Est, en profondeur, 89 pieds 6 pouces, et du côté Ouest 85 pieds 6 pouces.

5. UN LOT DE TERRE, situé sur le canal de Lachine, avec UNE VOUTE à trois étages et grands appentis sus-érigés, contenant 70 pieds 3 pouces de front, 86 pieds 9 pouces sur la derrière, du côté Est en profondeur, 168 pieds 9 pouces, et de l'autre côté Ouest 164 pieds, avec le droit de passage sur le chemin à lisses, dans toute sa longueur du front au derrière.

6. UN LOT DE TERRE, près du lot ci-dessus désigné, avec UNE VOUTE en PIERRE à trois étages et de grands appentis sus-érigés, contenant en front 70 pieds 3 pouces, derrière 110 pieds 6 pouces, du côté Est 164 pieds, et du côté Ouest, 165 pieds 6 pouces; avec le droit de passage sur le chemin à lisses sur le dit lot, du front au derrière, étant réservé en commun avec le lot No. 5 ci-dessus.

7. UN LOT DE TERRE, situé rue Notre-Dame avec une MAISON, et autres bâtiments, occupé par feu CHARLES BANCROFT, éer, de son vivant, contenant 42 pieds de front, plus ou moins, sur 55 pieds de profondeur, plus ou moins de front, 105 pieds 6 pouces, sans bâtiments. Le pignon de la voute en pierre de M. Nathan Hall était mitoyen avec le dit lot.

8. UN LOT DE TERRE, situé faubourg Ste. Anne, borné en front par la rue Water contenant 113 pieds 10 pouces de largeur en front et 103 pieds 2 pouces sur la derrière, sur 153 pieds 112 pouces de profondeur sur la rue King et 112 pieds 2 pouces de côté Nord-est, plus ou moins, avec une MAISON à trois étages en briques et autres bâtiments. Cette propriété était occupée par M. Guy Warwick.

9. UN LOT DE TERRE, situé au haut du faubourg St. Antoine, borné en front par le chemin qui mène à la côte St. Antoine, contenant 287 pieds et plus, en largeur, sur le front, et 225 pieds en profondeur du côté Nord-est, et 214 pieds du côté Sud-ouest. Ce lot a été cultivé de la meilleure manière pour les fruits et les arbrisseaux.

MELANGES.

MIDSHIPMAN EASY, PAR LE CAPITAINE MARRYAT.

UNE MUTINERIE DE MATELOTS. Cependant John demanda à Mesty s'il savait le chemin de Toulon, et Mesty lui répondit négativement.

En ce cas, Mesty, il me paraît que nous avons plus de chance de trouver le chemin de Gibraltar. Vous devez vous souvenir qu'en entrant dans le détroit, nous avions la terre à gauche; par conséquent, si nous la mettons sur notre droite, nous sommes certains de retourner sur nos pas. Mesty pensa que la science de la navigation ne pouvait aller plus loin. On largua un ris des voiles de huniers, on déploya les voiles de perroquet, et l'on suivit la côte à environ cinq milles de distance. Un bon dîner fut préparé, Mesty distribua double ration de vin aux hommes de l'équipage, qui en parurent satisfaits. Cependant un d'eux s'écria qu'ils devaient avoir du vin à discrétion, et ajouta que si ses camarades voulaient le soutenir, ils n'auraient besoin d'en demander à personne. Mesty prit son poignard et fit un geste menaçant, et John saisissant une pique d'abordage lui en donna avec le manche un coup qui le renversa. Le châtimement qu'il avait reçu et la vue du poignard, firent que le drôle, en se relevant, prit le parti de se taire; mais le fait est que, sans la crainte qu'ils avaient de Mesty, les autres ne se seraient probablement pas mieux comportés. Quoiqu'il en soit, John, en leur prouvant l'usage qu'il savait faire du manche d'une pique, contribua aussi à les tenir en respect.

A compter de cette nuit, John et Mesty furent de quart alternativement, et tout alla bien jusqu'au moment où ils arrivèrent presque en face de Carthage; mais alors un vent furieux venant du nord les poussa en pleine mer. On diminua de voile avec beaucoup de peine, attendu le petit nombre de bras qu'on avait à bord, et l'ouragan dura trois jours dans toute sa violence. Les hommes de l'équipage étaient fatigués et mécontents. Le maître de John était de n'en avoir qu'un seul sur qui il put compter, car même le matelot qu'il avait nommé contre-maître ne valait pas mieux que les autres. Mesty était sa maîtresse ancre. Le quatrième jour le vent se modéra, mais ils ne savaient où ils étaient, ni à quelle distance de terre ils avaient été jetés, et John commença à sentir que ce n'était pas un jeu que de faire une croisière sans connaître la science de la navigation. Au point du jour, ils virent qu'ils étaient près de quelques petites îles, et encore plus près de rochers formidables contre lesquels les vagues se brisaient encore avec violence. Ils échappèrent à ce danger, et les hommes de l'équipage vinrent proposer à John de chercher un ancrage près des îles et de s'y arrêter, attendu qu'ils étaient épuisés de fatigue. Le fait était vrai, et John, après avoir consulté Mesty, consentit à leur demande. Il était évident que ces îles n'étaient pas habitées; il ne s'agissait que de trouver un bon ancrage, et le contre-maître partit sur une barque avec quatre hommes pour aller à la découverte. Ils revinrent au bout d'une heure, et dirent qu'ils avaient trouvé un excellent ancrage dans un endroit où la mer était aussi lisse que la mer d'un étang, attendu qu'il était entouré de terre de tous côtés. On s'y rendit sur-le-champ, et comme il n'y avait pas assez de bras pour jeter la seconde ancre, on jeta l'ancre de bouée, sur cent brasses d'eau dans une petite baie entre les îles. On cargua les voiles, on mit tout en ordre sur le vaisseau, et ensuite tous les hommes de l'équipage descendirent dans la barge et se rendirent à terre.

Ils auraient pu en demander la permission, pensa John. Ils revinrent au bout d'une heure, montèrent à bord, et se présentèrent en corps devant notre héros. Ce fut le contre-maître qui porta la parole. Il lui dit qu'ils avaient eu un travail pénible, et qu'il leur fallait du repos; que comme il y avait des provisions pour trois mois, rien ne pressait de partir; qu'ils avaient vu qu'on pouvait fort bien dresser une tente à terre où ils demeureraient quelque temps; que pour cela il leur fallait des provisions et du vin; et qu'ils venaient

en demander la permission, attendu que, permission ou non, ils y étaient déterminés. John était sur le point de lui répondre avec le manche d'une pique, mais Mesty, voyant qu'ils étaient armés de coutelas et de pistolets, le tira à part et lui conseilla de consentir à tout, ajoutant que plus tôt le vin serait bu, plus tôt ils rentreraient dans le devoir. John leur dit donc d'un air gracieux qu'ils pouvaient faire ce qu'ils voudraient, et qu'il les attendrait aussi long-temps qu'ils le désiraient. Mesty leur donna la clef de la soute aux provisions, et leur dit d'y prendre tout ce que bon leur semblerait. Ils ajoutèrent alors que John et Mesty devaient rester à bord pour prendre soin du vaisseau. Ils jetèrent dans la baraque une voile de rechange et des pieux pour dresser une tente. Ils prirent ensuite dans la soute aux provisions deux des trois pipes de vin qui s'y trouvaient, deux sacs de biscuit, des salaisons. Ils y ajoutèrent des armes et des munitions, des ustensiles de toute espèce, en un mot, tout ce dont ils s'imaginèrent pouvoir avoir besoin. Ils descendirent dans la barque, et quand elle eut quitté le navire, le contre-maître dit à John qu'il pouvait s'amuser à lire les articles de l'ordonnance, et tous les autres poussèrent trois acclamations par dérision. Notre héros fut sensible à ce compliment, et, debout sur la poupe, il ôta son chapeau, et les salua poliment.

Un morceau de cochon salé était tombé sur le pont pendant que les mutins transportaient les provisions. John, sans trop savoir ce qu'il faisait, le poussa dans la mer avec le pied. Comme c'était presque toute grasse, il s'enfonça lentement, et John et Mesty, plongés dans leurs réflexions, suivirent des yeux les progrès qu'il faisait dans l'eau. Tout-à-coup un requin s'éleva en dessous, le saisit, et disparut au même instant.

Qu'est-ce que cela? demanda John. Etre un requin, massa Aisé... Un requin de la plus dangereuse espèce, parce que n'être jamais vu que quand lui mordre... Et ses yeux étincelèrent de plaisir... Par les os de mon père! ajouta-t-il, les requins mettront bientôt fin à la mutinerie... Moi les tenir!

Les mutins s'étaient établis près du rivage, et l'on pouvait non seulement les voir du vaisseau, mais même s'en faire entendre. Ils travaillèrent d'abord à dresser leur tente, mirent en ordre tout ce qu'ils avaient emporté en partant, allumèrent du feu, préparèrent leur dîner et mirent une des pipes de vin en perce. Enfin ils s'assirent pour dîner, burent comme des témoins, et se mirent ensuite à chanter et à danser, buvant à la fin de chaque dansé et de chaque chanson, jusqu'à ce qu'ils fussent plongés dans une ivresse complète. Enfin le bruit diminua, le feu s'éteignit faute d'être entretenu, ils rentrèrent ivres morts dans la tente, et un profond silence succéda à cette orgie bruyante...

La nouvelle leur vint de se lever, et John avait encore les yeux fixés sur cette scène quand Mesty s'approcha de lui. — A présent, massa Aisé, lui dit-il, vous venir m'aider à mettre en mer la petite barque. Nous prendre nos pistolets, et pendant qu'eux dorment, nous aller chercher le cutter qu'ils ont emmené. — Pourquoi les laisser sans barque, Mesty? demanda John, qui songeait aux requins, et qui craignait qu'il ne prit envie à l'un d'eux de venir à la nage au vaisseau. — Eux être ivres ce soir, massa... être ivres tous les jours. Des hommes ivres n'être jamais tranquilles. Supposé qu'un d'eux dire aux autres: Nous aller à bord tuer l'officier... tuer Mesty et prendre tout. Tous dire oui, et venir nous tuer... Non, massa, moi pas vouloir être tué... falloir prendre le cutter.

John sentit que les craintes de Mesty n'étaient pas sans fondement. La barque fut mise en mer, et ils allèrent ensuite prendre leurs pistolets dans la cabine. Ils descendirent dans la barque, et ramant avec précaution, ils avancèrent sans bruit jusqu'au rivage, où les mutins étaient plongés dans ce sommeil de l'ivresse qui ne permet pas d'entendre et encore moins de remuer. Ils détachèrent le cutter qui était amarré à un pieu, et le reconduisirent au vaisseau où ils l'amarrèrent à la proue. — Maintenant, massa, nous pouvons nous coucher. Demain matin, nous voir. — Ils ont tout ce qui leur est nécessaire

certains plans ou procès verbaux de la dite propriété, tiré par Alexander Stephenson arpenteur juré, en date du 30 mai 1836, file dans mon bureau et qui pourra être vu au temps de la vente. Pour être vu des lots No 1 et 2 à la folle-enchère aux frais et dépens de John Stanley, écuyer, qui en est devenu l'acquéreur, et qui a négligé de payer, le prix, de son acquisition selon les conditions de vente et les autres à mon bureau en la cité de Montréal le troisième jour d'Avril prochain à une heure du matin Le dit Writ retournable, le sixième jour d'Avril, prochain.

VENTE DE BIENS-FONDS DE PRIX. SERA VENDU, le 3 AVRIL prochain à ONZE heures du matin, au BUREAU DU SHERIF dans la cité de Montréal, et adjugés aux plus haut enchérisseurs, les propriétés suivantes, dépendantes de la succession de feu l'honorable HORATIO GATES et de la ci-devant société d'HORATIO GATES et Cie, savoir:

1. UN LOT DE TERRE situé sur la rue de l'Hôpital, contenant 85 pieds dix pouces et demie de front, 30 pieds 6 pouces sur la derrière, d'un côté, sur la rue St. Jean, 74 pieds; et de l'autre côté, 79 pieds 4 pouces.

2. UN LOT adjoint au lot ci-dessus désigné, rue de l'Hôpital, de 35 pieds 10 pouces de front, 30 pieds 6 pouces sur la derrière, 79 pieds 4 pouces d'un côté, et de l'autre côté sur la rue St. Alexis, 87 pieds 6 pouces.

3. UN LOT DE TERRE, situé rue Notre-Dame, contenant en front 60 pieds et 6 pouces, par derrière 61 pieds 4 pouces, du côté Est 59 pieds 6 pouces, et du côté Ouest 83 pieds 6 pouces, avec une MAISON en pierre, occupée par feu l'honorable Horatio Gates durant sa vie.

4. UN LOT DE TERRE, situé sur le côté Est de la grande rue St. Jacques, ayant 62 pieds de front, 61 pieds 4 pouces sur la derrière, du côté Est, en profondeur, 89 pieds 6 pouces, et du côté Ouest 85 pieds 6 pouces.

5. UN LOT DE TERRE, situé sur le canal de Lachine, avec UNE VOUTE à trois étages et grands appentis sus-érigés, contenant 70 pieds 3 pouces de front, 86 pieds 9 pouces sur la derrière, du côté Est en profondeur, 168 pieds 9 pouces, et de l'autre côté Ouest 164 pieds, avec le droit de passage sur le chemin à lisses, dans toute sa longueur du front au derrière.

6. UN LOT DE TERRE, près du lot ci-dessus désigné, avec UNE VOUTE en PIERRE à trois étages et de grands appentis sus-érigés, contenant en front 70 pieds 3 pouces, derrière 110 pieds 6 pouces, du côté Est 164 pieds, et du côté Ouest, 165 pieds 6 pouces; avec le droit de passage sur le chemin à lisses sur le dit lot, du front au derrière, étant réservé en commun avec le lot No. 5 ci-dessus.

7. UN LOT DE TERRE, situé rue Notre-Dame avec une MAISON, et autres bâtiments, occupé par feu CHARLES BANCROFT, éer, de son vivant, contenant 42 pieds de front, plus ou moins, sur 55 pieds de profondeur, plus ou moins de front, 105 pieds 6 pouces, sans bâtiments. Le pignon de la voute en pierre de M. Nathan Hall était mitoyen avec le dit lot.

et s'ils avaient besoin du cutter, ce ne pourrait être que pour nous nuire.

— Vous attendez un peu, massa, et vous voir.

John dormit peu cette nuit ; il avait des pressentiments de quelque malheur dont il ne pouvait se défendre. Mesty se leva au point du jour, monta sur le pont, et John ne tarda pas à le suivre. Les mutins n'étaient pas encore sortis de la tente. Enfin deux d'entre eux se montrèrent, regardèrent autour d'eux comme s'ils eussent cherché quelque chose ; s'avancèrent vers les rochers qui bordaient la petite baie, et quand ils se trouveront en ligne parallèle avec le brick, l'un des s'écria :

— Oh ! vous autres sur le vaisseau !

— Oh ! répondit Mesty.

— Envoyez-nous sur-le-champ une barque avec de l'eau, dit le même homme à un ton impérieux... C'était le contre-maître.

— Vous répondrez non ! massa Aisé, dit Mesty en se frottant les mains de plaisir.

— Pourquoi leur refuser de l'eau, Mesty !

— Parce qu'ils prennent la barque, massa.

— Jo le crois probable :

— M'entendez-vous là-bas ? s'écria le contre-maître ; amenez-nous une barque à l'instant, ou par Dieu, nous vous couperons la gorge à tous deux.

— Jo ne vous enverrai pas de barque, répondit John, qui sentait alors que Mesty avait raison.

— Ah ! vous n'en enverrez pas, oh bien ! votre sort est décidé.

Il retourna sous la tente avec son compagnon ; au bout de quelques minutes, tous les mutins en sortirent armés de mousquets qu'ils avaient emportés du vaisseau ; ils s'avancèrent sur les rochers, et le contre-maître demanda de nouveau à John s'il voulait leur envoyer une barque.

— Faut-il répondre non ! massa.

— Jo sens qu'il le faut, Mesty.

Et John répondit d'un ton ferme :

— Non !

Le matin négre avait prévu le parti que prendraient les mutins... C'était de se rendre à la nage près du vaisseau pour s'emparer d'une des barques qui étaient amarrées à la poupe, et de faire feu sur John et sur Mesty, et de les empêcher de leur hisser sur le pont, ou de les empêcher d'en prendre une. Le contre-maître et deux autres se désabillèrent, tandis que leurs compagnons examinaient l'amorce de leurs mousquets, après quoi ils en appuyèrent la crosse sur leur épaule, en dirigeant le bout vers le vaisseau.

— Arrêtez ! s'écria John ; arrêtez ! il y a des requins dans la baie.

— Croyez-vous nous effrayer avec vos requins ? dit le contre-maître. Descendez sous le pont, mon garçon... Jack, envoyez-lui une balle, pour prouver que nous parlons sérieusement ; et chaque fois que ce négre ou lui monteront la tête, qu'on leur en envoie une autre.

— Je prends le ciel à témoin qu'il y a des requins dans la baie, s'écria John ; ne vous mettez pas à la nage ; je vous enverrai de l'eau.

— Il est trop tard, répondit le contre-maître ; vous êtes condamné.

À ces mots il sauta du rocher dans la mer, et deux autres en firent autant. Au même instant un coup de mousquet partit, et la balle siffla à l'oreille de John. Mesty le tira par le bras, et le força à se coucher comme lui sur le pont ; mais le négre rampa aussitôt vers un anabord pour voir ce que devenaient les hommes qui s'étaient jetés à la mer. Comme il y arrivait, le contre-maître poussa un cri horrible, disparut à l'instant, et la mer tout autour de lui fut rouge de son sang.

Mesty jeta le mousquet qu'il tenait à la main sur plusieurs autres qu'il avait chargés et préparés, et s'écria :

— Par les os de mon père ! plus n'en avoir besoin à présent.

John, en entendant le cri du contre-maître s'était couvert les oreilles des deux mains ; mais la tragédie n'était pas encore arrivée son dénouement. Les deux autres hommes qui s'étaient jetés à la mer ; en voyant le sort du contre-maître, cherchaient à regagner le rivage ; mais avant qu'ils eussent pu y arriver, d'autres requins, attirés par l'odeur du sang, les mirent en pièces et se disputèrent leurs membres.

Mesty, qui avait vu cette catastrophe, tourna la tête vers notre héros, en disant :

— Moi bien aise que vous ne l'avez pas vu.

— Vu quoi ? demanda John en se relevant.

— Les requins les avoir mangés tous trois.

— Horrible !

— Oui, massa, horrible... Et cette balle qui avait sifflé à vos oreilles horrible !... Et si les requins pas les avoir mangés, eux nous tuent, et nous donner à manger aux requins... Moi croire cela encore plus horrible.

... Deux jours se passèrent encore, et comme Mesty n'y attendait, les mutins ne pouvaient tenir plus longtemps. D'abord, ils avaient si mal placé le fausset en percent le seconde pipe un soir qu'ils étaient ivres que tout le vin coula pendant la nuit. Ensuite ils n'avaient plus de combustibles, et ils mangeaient leur viande crue. Enfin la perte de leur tente, à laquelle le feu avait pris par suite de leur négligence, avait été suivie de deux jours et deux nuits de pluie continue, de manière qu'il ne pou-

vaient plus rien qui ne fût complètement mouillé ; et leurs vivres étaient finis, ils mouraient de faim et de froid ; ils pensèrent qu'ils valaient mieux être pendus que mourir pous à pous d'inanition, et écoutant aux demandes impérieuses de leurs estomacs vides, ils s'avancèrent sur le rivage et se mirent à genoux, la tête baissée, en tendant les bras vers le vaisseau.

— Moi vous l'avez bien dit, massa Aisé ; les chiens de coquins oublier qu'eux avoir tiré sur nous par forme de passe-temps ; mais moi pas l'avoir oublié.

— Que voulez-vous ? leur demanda John.

— Merci, pardon, monsieur, répondit l'un d'eux ; nous désirons rentrer dans le devoir.

— Vous répondre d'abord non, massa Aisé ; vous leur dire, mourir de faim, aller au diable !

— Je ne puis recevoir des latins à bord, dit John.

— Eh bien, monsieur Aisé, repliqua l'homme qui avait déjà parlé, notre sang retombera sur vous ; s'il faut que nous mourions, ce ne sera pas d'une mort lente. Si vous ne voulez pas de nous, les requins en voudront bien... Allons, camarades, jetons-nous à la mer tous ensemble... Adieu, monsieur Aisé, j'espère que vous nous pardonnerez quand nous serons morts. C'est ce coquin de Johnson, que vous aviez nommé contre-maître, qui nous a tourné l'esprit... Allons mes amis, les plus courtes réflexions sont les meilleures ; donnons-nous la main, et après tout c'est l'affaire d'un moment, les requins ne feront de nous qu'une bouclée.

Il paraît qu'ils étaient déjà convenus de prendre ce parti, si John refusait de les recevoir à bord. Ils se tendèrent la main les uns aux autres, se rangèrent en ligne, et attendirent pour s'élanquer dans la mer le signal que l'un d'eux devait donner.

— Un... deux...

— Attendez ! s'écria John, qui n'avait pas oublié la scène affreuse qui avait déjà eu lieu, attendez !... Les hommes s'arrêtèrent... Que promettez-vous, si je vous rends à bord ?

— De remplir exactement nos devoirs jusqu'à ce que nous ayons rejoint le sloop, et nous consentons à être pendus ensuite pour servir d'exemple à tous les mutins.

— Etro très raisonnables, dit Mesty ; vous les prenez au mot, massa Aisé.

— J'accepte vos conditions, dit John, et nous allons venir vous chercher.

John et Mesty mirent chacun deux païes de pistolets dans leur ceinture, descendirent dans une barque et se rendirent au rivage. Les marins en entrant dans la barque, portèrent respectueusement la main à leur chapeau en passant devant John, mais ne dirent pas un mot. Quand ils furent arrivés à bord, John leur lut les articles de l'ordonnance relative à la mutinerie, ce qui leur rappela cette vérité satisfaisante « qu'ils devaient être pendus ». Il leur adressa ensuite un discours qui dut paraître interminable à des hommes qui mouraient de faim. Quoi qu'il en soit, il y a fin à tout dans ce monde, et la harangue de John en eut une.

Mesty alors leur distribua du biscuit, qu'ils devorèrent avec avidité, en attendant quelque chose de mieux. Le lendemain le vent fut favorable. Ils levèrent, non sans peine, l'ancre de touée, déployèrent les voiles, et sortirent de la baie. Les ci-devant mutins paraissaient contrits et repentants, travaillaient bien, mais toujours en silence, car ils n'avaient pas une perspective très agréable ; mais l'espérance ne nous abandonne jamais ; et chacun d'eux, quoiqu'il ne doutât pas que ses compagnons ne fussent pendus, se flattait d'en être quitte pour passer par les verges.

Le capitaine MARRYAT.

**LE QUARTIER LATIN.**

Le Quartier-Latin, si toutefois on peut préciser son étendue, est un assemblage en forme triangulaire de maisons et de rues comprises entre le pont des Arts, le pont Notre-Dame, le Val-de-Grâce. C'est un ramassis de hautes maisons de rues bien étroites, bien longues quelquefois comme celle de la Harde, ou de Saint Jacques, bien fétides, où tout le monde remue sans cesse. Les patrouilles y ont beau jeu ; le soir on y voit des grisettes qui prennent le grand air ou reviennent de leur journée tout en faisant les doux yeux aux passants. Le dimanche et le lundi à la sortie des barrières on rencontre hommes et femmes ivres qui se chamaillent, rouges du gros vin de Paris... c'est un pays charmant en vérité.

Dans la journée, à toute heure, on entend descendre d'un quatrième ou d'un cinquième étage de sons aigus de flûte, ou discordants de violon, car l'étudiant est musicien, c'est-à-dire amateur ; aussi fait-il souvent avec des amis, des concerts d'amateurs on sait ce que cela veut dire ; alors il ferme avec une orgueilleuse modestie les rideaux, tout en ouvrant sa fenêtre, et l'on commence le quatuor du *Beethoven* ou du *Haydn* quelquefois l'ouverture du *Freyshütz* ou de *Robert-le-Diable*, et le passant ne passe plus ; il s'arrête court dans la rue ; par malheur, une maudite trompette à pistons, car elle est partout en vogue depuis son invention, vient pendant cinq minutes un *la* pour un *sol*, à l'instu du premier violon qui s'est chargé de diriger l'orchestre, et qui a certainement déjà bien trop à faire d'exécuter sa partie sans s'occuper de ses voisins ; l'auditoire de la rue sourit, et un polisson qui jusque là avait écouté dans un religieux silence la divine harmonie, hurle de toute la force de ses poumons

un quolibet sur la faute du virtuose, et tous les assistants, à la saillie du perturbateur, s'éloignent en riant. Lors, grand émoi parmi les musiciens ; on reproche durement son *sol* à la trompette ; elle affirme avoir fait un *la* : celui qui a prêté sa chambre craind de voir sa réputation compromise dans le quartier lui, qui passait pour faire toujours de si bonne musique ! La discussion s'anime, on s'arrêtera-t-elle ? Mais n'allons pas plus loin, car très souvent on rit au lieu de se disputer.

Dans ce quartier, les habitants paient rarement leur loyer, leur tailleur, Les propriétaires de cafés et d'estaminets, quand ils font leurs comptes, trouvent sur leurs livres plus d'argent à recevoir qu'ils n'en ont reçu dans toute l'année. C'est le pays par excellence des lettres fulminantes ; le père ne comprend rien aux fredaines de son fils ; le bonhomme oublie qu'à son âge il en faisait bien d'autres, et le dernier résultat de tout sermon paternel est d'envoyer au jeune homme l'argent demandé. Tant qu'on n'a rien reçu on fait de grandes promesses de travail, de bonne conduite puis aussitôt après l'arrivée de la somme désirée, on l'emploie dans des plaisirs qui ne cessent qu'avec la dernière pièce de cent sous... Au reste, pendant tout ce temps, l'on porte des toasts à la santé et à la crédulité du bon vieux père.—Oh ! les monstres ! dirait une figurante de l'Ambigy.

Vous qui ne connaissez pas les mœurs du pays latin, allez vous poser dans une loge de l'Odéon et observez le parterre, ou bien encore au petit théâtre du Luxembourg, et regardez les loges, car à Bobineau l'étudiant est Aristocrate, l'autocrate même, et il exerce cruellement son despotisme sur le prolétaire qui veut s'amuser à sa manière, ou sur tout individu assez maladroit pour avoir une physionomie qui ne lui convienne pas.

Vous verrez à l'Odéon le spectacle vingt fois interrompu par des lazzi ; vous entendrez dans les entr'actes la *Mercantile*, exécutée volontiers par l'orchestre, parce que le mot républicain ne s'y trouve pas.—Puis on demandera ; le *Chant du Départ* ! le *Chant du Départ* !... avec des cris avec des cris redoublés qui vous étourdissent, vous qui n'êtes pas étudiant, et immédiatement, malgré les huées, l'orchestre rejouera la *Mercantile* avec un imperturbable sang-froid, parce que le *Chant du Départ* est proscri ; puis vous verrez toutes ces têtes du parterre mouvant comme des épis de blé dans un champ désapprouvant presque toujours unanimement, ou approuvant de même les plaisanteries inconvenantes que messieurs des Variétés ou du Palais-Royal viennent débiter sur ce théâtre les jours de grandes représentations, au bénéfice d'un artiste malheureux, etc.

Puis tard si un dispute s'élevé, les sergens de ville voudront l'apaiser et ne feront qu'envenimer le mal, et tout cela quelquefois se termine d'une manière tragique... C'est que l'étudiant est jeune, aime à rire, à se battre, et porte pardessus tout une haine invincible aux mouchards.

À Bobineau, il est charmant quand il n'est pas en colère ; d'une loge d'avant scène il entretient une douce causerie avec la prima donna ; le public se croit offensé, érie, tempété, et une conversation générale s'établit entre les loges et le parterre, la garde arrive, fait promette le calme ; les mutins alors rentrent dans l'ordre pour recommencer bientôt.

L'étudiant achète encore à la porte du théâtre des noix ou des noisettes, car à Bobineau ces fruits sont de très bon ton ; plus enfermé dans une loge avec sa maîtresse, ils rient tout bas de peur des mouchards ; de temps en temps seulement au milieu d'une tirade d'*Hamlet* ou de toute autre tragédie bien pathétique, on entend la voix qui crie broyé, et pour ne pas salir sa loge l'étudiant envoie les morceaux au parterre. Pauvre parterre des petits théâtres !... il est l'égout de la salle, chacun des étages supérieurs croit avoir acheté, en entrant, le droit de l'accabler du résidu de son festin...

À Bobineau, le spectacle n'est pas seulement sur la scène ; il est aussi agréable d'observer pendant les entr'actes que lors le rideau est levé.

Dans l'été, on a sur le boulevard la délicieuse Chamrière. Qui ne la connaît n'est pas digne de vivre ; on danse, on rit on s'enivre, on a fûméé on se fait mettre à la porte. Délirante Chamrière ? rendez-vous de tout ce que les Ecoles de droit et de médecine produisent de plus enjoué !..

Un jour, en se réveillant de l'orgie, on s'aperçoit qu'on n'a plus d'argent. Après avoir diné somptueusement chez Vefour, le lendemain on ne sait plus où s'adresser pour trouver un morceau de pain ; alors, viennent les expédients du Quartier-Latin ; on a recours à *la tante* (le Mont-de-Piété) on lui confie, jusqu'au premier sourire de fortune, son manteau ou son habit ; ou de son quatrième on fait un signe d'intelligence à un marchand d'*habits* galons, habitué à ces sortes de manœuvres. Il se promet, tout en montant les escaliers, de profiter amplement de la détresse du malheureux ; lors, commencement des pourparlers... et toujours le marché se conclut, car il faut de l'argent.

Deux ans entiers, j'ai mené une vie aussi peu soignée du lendemain.

ERNEST DUTOUQUET

Les journaux d'Halifax sont au 9. Le paquebot *Skylark*, arrivé le 8, avait apporté des nouvelles de Londres jusqu'au 2 février, avec le discours du Roi, qui n'a été reçu à New-York que le 11. Le paquebot *Opusum* avait fait le trajet d'Halifax à Falmouth en treize jours.

L'assemblée de la Nouvelle-Ecosse, après bien des débats et des amendements, a voté douze résolutions ayant leur origine dans la dispute avec le conseil au sujet de ses portes : mais il paraît que le conseil se formalisant d'une expression contenue dans une de ces résolutions et qui accusait MM. les conseillers de chercher à "protéger leurs propres intérêts aux dépens du public," a signifié à l'assemblée sa détermination de ne plus avoir de relations avec ce corps jusqu'à ce que les résolutions fussent rescindées. Là-dessus M. Howe, moteur des résolutions, en a lui-même proposé la rescision, et cette proposition a été adoptée à la majorité de 28 voix contre 14. M. Howe a cependant annoncé qu'il demanderait la nomination d'un comité pour rédiger une adresse au roi sur le même sujet.

La législature du Nouveau-Brunswick a été prorogée le 1er mars, après une session, où l'harmonie a régné entre les deux chambres, et dans laquelle il a été passé plusieurs lois utiles. Tous les bills, au nombre de soixante-six, ont été sanctionnés, à l'exception de celui de l'impôt, qui se sera probablement en Angleterre.—G. de Q.

**PARLEMENT PROVINCIAL.**

La Gazette officielle contient aujourd'hui une proclamation qui proroge de nouveau le parlement provincial au 3 mai prochain sans le convoquer pour cette époque.—Id.

Les actionnaires de la compagnie des pêches se sont assemblés hier pour procéder à la nomination des directeurs. Le choix est tombé sur MM. J. Leaycraft, J. B. Forsyth, Jean L. Bouthillier, Pierre Pelletier, Michel Boine, Collin Macalium et F. Bateau. Il reste encore quelques actions à placer. Nous ne doutons pas qu'elles ne soient bien vite prises. Le prix des actions (25) est payable par quart de trois mois en trois mois excepté le dernier quart qui est exigible à demande au bout de neuf mois.—Id.

La bibliothèque de Louage connue sous le nom de *Cary's Circulating Library*, contenant plus de 8000 volumes d'ouvrages anglais et français, vient d'être achetée par M. C. J. Ford, qui se propose de la réouvrir le 1er mai prochain, dans des appartements qu'il a pris à la Salle des Francs-Maçons, et d'y ajouter à ce fonds déjà considérable, tous les ouvrages de littérature nouveaux qui méritent d'être placés dans un établissement de ce genre.—Id.

La lettre suivante a été adressée au Bureau de Commerce de cette ville.

Bureau des Douanes, Québec,  
22 mars, 1837.

Monsieur, — Nous accusons la réception de votre lettre de cette date demandant de la part du comité de commerce, qu'il fut donné des directions pour qu'à l'avenir les Acquis de vaisseaux pour l'extérieur spécifient les quantités de Pin rouge et blanc séparément, au lieu de les inclure sous le terme de "Pin" ; et aussi que les mesures, de mesures, les mardiers, les petites doutes et battens soient réduits à l'Étalon de Québec dans les acquits, — et en réponse nous avons l'honneur de dire pour l'information du comité, qu'il va être donné dans ce département des directions en conséquence ; mais nous suggérons en même temps, dans la vue de prévenir tout délai dans l'expédition des acquits par suite de toute objection inattendue à la forme dans laquelle les papiers seraient présentés que le comité donnât un avis soit à la Bourse ou autrement pour l'information générale.

Nous avons etc.

H. JESSOP, Collecteur,  
G. STEWART, faisant fonction de Cont.  
H. LEMESURIER, Ser., Président au Bureau  
Commerce, Québec.—Canadien.

Stone ; un seul exemple suffira pour démontrer la nature de leur défense.

Dans un de ses écrits M. Stone offre aux associés de Maria Monk et à leurs amis de nommer cinq personnes respectables de New-York qui viendraient à Montréal avec cette fille pour visiter le couvent ; il leur conseille d'amener en même temps un architecte pour examiner si l'on avait fait des changements récents au couvent de l'Hotel Dieu et leur garantit que la permission de faire cette visite ne leur serait point refusée. Que pense-t-on qu'il répondit les calomnieux à cette loyale proposition. Les misérables sentaient fort bien que cette démarche ne pouvait que leur couvrir de honte et mettre au grand jour toute l'infamie de leurs complots ; ils n'avaient garde de s'y résoudre et voici comment ils s'en sont défendus. Ils ont dit "qu'on cherchait à les attirer en Canada et que la Maria Monk serait prise et pendue, et les révérends ses amis emprisonnés in eternum." Or nous demandons à tout homme de bon sens si une défaite aussi ridicule n'est pas un aveu formel de leur honte. Qui voudra croire que dans un pays gouverné par une administration protestante, régie par les lois anglaises, une femme soit pendue pour avoir calomnié une maison de religieuses catholiques ? Peut-être les braves révérends craignent le *lynch law* ; mais, qu'ils se tranquillisent : notre pays ne jouit pas encore de la liberté républicaine du *lynch law* ; s'il est géorgé pas impunément ses concitoyens, fussent-ils aussi vils que les Brownlee, Slocum et cie. Un refus si mal motivé parle assez clairement et il est inutile de rien ajouter à ce sujet.

Nous ne pouvons cependant terminer cet article sans citer un fait qui ajoutera encore quelque chose à la réputation des amis de Maria Monk et de la confiance que l'on peut avoir en eux. On sait que M. Slocum fut pendant quelque temps le favori de l'héroïne. Son confident, tuteur, agent, etc. Les bonnes grâces de Melle Monk s'étaient, ce qu'il paraît, de peu de durée et elle n'eut à distribuer également ses faveurs à tous ceux qui prennent part à sa touchante position. Aussi le rev. Slocum se vit-il bientôt enveloppé dans la disgrâce qui avait frappé son prédécesseur Hoyt, et remplacé par M. Brownlee, qui, soit dit en passant, est déjà l'objet des rejets de la dame. M. Slocum ne pouvant résister à de si cruelles rigueurs et craignant l'éclat de certaine poursuite dont son ex-protégé avait l'ingratitude de le menacer, s'embarqua pour l'Angleterre et alla dans cette île fameuse essayer la bienveillance de John Bull et tâcher de lui vendre le livre qu'il avait fait avec si brillante fortune dans la grande république. M. Slocum craignait que sa réputation ne fût ébranlée et comme il se méfiait de ses résultats pour lui, il jugea à propos de faire une légère altération à son nom et de se nommer Sloman. M. Sloman se présenta dans une assemblée, à Birmingham, pour prêcher contre la religion romaine et pour préparer la public à recevoir son livre. Malheureusement le pauvre homme fut reconnu et le lendemain la *Gazette de Birmingham* contenait un article où en lui rendant son véritable nom, elle faisait un portrait éblouissant de sa conduite, de ses liaisons avec Maria Monk, etc. M. Sloman se hâta de quitter Birmingham. Qu'on juge maintenant des accusateurs de l'Hotel Dieu.

Nos lecteurs verront par un avis inséré en tête de cette feuille de ce jour que les principaux citoyens protestants convoquent une assemblée pour s'occuper de Maria Monk et de ses impostures nous aimons à croire qu'elle sera nombreuse et ouvrira enfin les yeux aux américains trop crédules qui conservent un reste de bonne foi.

**NOUVELLES RELIGIEUSES.**

Le concours de fidèles aux sermons de l'abbé COMBALOT, à Lyon, pendant l'aveu, a été tellement considérable qu'on fut forcé de réserver la vaste église de St Nizier pour les hommes seulement ; pendant trois semaines 6000 hommes s'y réunissaient tous les soirs ; et les autres églises de la ville étaient toutes pleines aussi.

Pendant la troisième semaine les hommes et les femmes s'y rendirent alternativement, les premiers une fois et les derniers deux fois les tous jours, ce qui faisait un total de 18600 personnes se réunissant chaque jour dans cette église.

L'église de notre dame de Loyette à Paris a été Consecrée solennellement le 15 décembre dernier par Mgr. l'archevêque de Paris.

Le 17 du même mois l'archevêque de Paris donna les ordres sacrés à 17 prêtres, 32 diacre 18 sous-diacres. 29 reçurent les ordres mineurs et 5 la tonsure ; du nombre des ordonnés étaient 22 Irlandais.

Le nonce du Pape M. Ferratti vient de consacrer solennement une église élevée par le roi de Naples en l'honneur de St François de Paul, en action de grâce de sa rentrée sur son trône.

**FRANCE.**

Le Maréchal Clausel vient d'être retiré du commandement de la colonie d'Alger et le lieutenant. comte de Damremont a été nommé à sa place. Les troupes qui devaient se rendre dans la colonie ont aussi reçu ordre de ne point faire voile ; il paraît qu'on a renoncé à l'expédition de Constantinople.

La grippe (influenza) fait beaucoup de ravages à Paris ; presque tout le monde en est attaqué mais on ne cite pas un seul cas de mort.

Les nouvelles d'Espagne ne contiennent rien d'important la position à des partis est toujours la même.

**NOUVELLES ENCORE PLUS RECENTES.**

Par le paquebot *North America* de Liverpool nous avons reçu des nouvelles de Londres jusqu'au 17 février.

Les nouvelles relatives au marché d'argent sont bien favorables ; la confiance semblait généralement rétablie.

On parle en Angleterre d'une dissolution du parlement.

Les conservateurs prennent tous les jours de nouvelles forces.

Ainsi l'opposition au ministère français est active maintenant.

On ignore encore entièrement quelles seront les suites de la fautive affaire du Vixen, rien ne paraît décidé encore à cet égard.

Une cause anglaise et qui a excité un grand intérêt en Angleterre a été jugé devant lord Denham, MM. Stockdale poursuivis MM. Hansard imprimeurs de la chambre des communes pour un libelle publié dans un des rapports de cette chambre. Lord Denham a décidé que la chambre des communes n'avait pas plus qu'aucun autre le droit de faire imprimer des libelles. Cette décision cause de nombreuses discussions.

**FRANCE.**

Le Maréchal Clausel vient d'être retiré du commandement de la colonie d'Alger et le lieutenant. comte de Damremont a été nommé à sa place. Les troupes qui devaient se rendre dans la colonie ont aussi reçu ordre de ne point faire voile ; il paraît qu'on a renoncé à l'expédition de Constantinople.

La grippe (influenza) fait beaucoup de ravages à Paris ; presque tout le monde en est attaqué mais on ne cite pas un seul cas de mort.

Les nouvelles d'Espagne ne contiennent rien d'important la position à des partis est toujours la même.

**NOUVELLES ENCORE PLUS RECENTES.**

Par le paquebot *North America* de Liverpool nous avons reçu des nouvelles de Londres jusqu'au 17 février.

Les nouvelles relatives au marché d'argent sont bien favorables ; la confiance semblait généralement rétablie.

On parle en Angleterre d'une dissolution du parlement.

Les conservateurs prennent tous les jours de nouvelles forces.

Ainsi l'opposition au ministère français est active maintenant.

**TRISTE DEFENSE D'UNE BONNE ACTION.** — Nos lecteurs se souviennent sans doute de la pétition intolérante présentée au congrès par M. Clay pour empêcher la naturalisation des catholiques. Il paraît que M. Clay a eu honte lui-même de cette affaire ; et l'on peut voir comment il se défend en écrivant à un ancien missionnaire catholique ; nos lecteurs jugeront du prix de ses excuses par cet extrait d'une de ses lettres

"La pétition en question me fut adressée par la maille, je ne sais pourquoi. Je vis qu'elle venait de personnes fort ignorantes. Elle demandait un objet sur lequel le parlement avait droit de législater, une altération dans la loi de naturalisation ; les pétitionnaires avaient le droit de

**L'AMI DU PEUPLE**

MONTREAL, 29 MARS, 1837.

La scandaleuse affaire de Maria Monk, dont on avait depuis longtemps cessé de s'occuper ici, semble occuper encore bien activement une partie du public de New-York. De nombreuses lettres interminables discussions se sont élevées à ce sujet sur quelques journaux de cette ville et se continuent avec un chaleur dont nous avons nous nous avons été surpris. Nous ne prétendons point parler du *Protestant Vindicator* ; ce méprisable réceptacle de toutes les infamies inventées par les ennemis de la religion Catholique Romaine occupe trop peu les esprits et trop peu de personnes son sincérence dans ses mensonges éhontés pour que nous voulions nous inquiéter des neuf ou dix colonnes que chacune de ses publications consacre à un sujet sans le quel il serait dès longtemps réduit au silence absolu. Mais d'autres journaux s'en sont occupés, et comme ces feuilles ont un caractère respectable, nous avons fait attention à leurs opinions et à leurs expressions et nous sommes bien aise de rapporter à nos lecteurs une partie des détails qu'ils nous fournissent à ce sujet.

Ceux qui se sont occupés un peu de l'affaire de Maria Monk savent, sans doute, que dans le cours de l'été passé W. L. Stone Esr. éditeur du commercial advertiser de N. Y. dans une promenade qu'il fit à Montréal visita le couvent dont il avait tant entendu parler, et de retour à N. Y. publia un long récit de cette visite et donna le démenti le plus formel à Maria M. et à ses méprisables complais. Depuis cette époque les misérables qui avaient spéculé sur l'effronterie de cette prostituée lui ont déclaré une guerre acharnée et lui véritable champion de la vérité a défendu habilement une cause dont il n'avait pas s'empêcher de reconnaître la justice. Il serait trop long de retracer ici toutes les absurdités, les injures, les horreurs que les calomnieux de nos bonnes religieuses ont débitées en réponse aux arguments serrés de M.

tionner, et sans partager leurs préjugés, leur ignorance même ne rendit plus exact à présent leur position.

N'est-il pas pitoyable de voir un homme de la réputation de M. Clay n'avoir que d'aussi pauvres raisons à donner de sa conduite, et avouer qu'il s'est chargé d'être l'organe d'une folie parce qu'il avait que les personnes qu'il représentait en cela étaient inuètes !

Lundi matin, un ours se promenait dans les rues de notre ville. Les hommes du guet l'aperçurent ; mais comme monsieur l'ours passait son chemin paisiblement, en citoyen tranquille et sans insulter qui ou quoi que ce soit, le guet ne crut pas devoir pas troubler la liberté dont il faisait un si digne usage, en sorte que l'on ignore toute particularité sur son individu.

Le parlement provincial est de nouveau prorogé jusqu'au 3 mai, sans aucune mention de la dépêche des affaires.

Depuis quelque temps il n'est question dans toute la province que de nominations qui doivent être faites à des places lucratives. On cite plusieurs noms démocrates. Si ces bruits se réalisent, nous plaignons l'administration ; nous n'avons certainement aucune objection personnelle contre les individus en question ; mais il faut que le gouvernement soit bien aveugle s'il ne s'aperçoit pas que donner des places honorables ou lucratives à ses plus chauds ennemis est encourager les démocrates à la rebellion et que tous ceux qui ont quel'qu'espoir de faire redouter leur influence ne manqueraient pas de suivre la trace de prédecesseurs si bien récompensés.

Nous apprenons que Mgr. l'Evêque de Montréal a envoyé à New-York la permission demandée par les amis de Maria Monk d'envoyer un comité de leur choix visiter l'Hotel-Dieu et qu'elle a été acceptée. On peut s'attendre prochainement à la visite d'une demi douzaine de ses révérends.

Le trésorier de la maison d'industrie accueu réclamation de £44 par les mains du rev. M. Phelan, étant le produit de laquette faite le jour de St. Patrick, en l'Eglise paroissiale, et aussi de £48 12. 8d. par les mains de M. Fay, étant le produit d'une quête faite en la même église, le jour de Pâques.

On nous dit que les dames religieuses de la Congrégation vont construire des magnifiques cités sur le côté de leur propriété situées sur la rue Notre Dame ; nous aimons à croire qu'elles ne pauseront point leurs habits en ces lieux où de la rue St. Jean Baptiste et que si elles ne se sentent pas disposées à éteindre cette rue à leurs frais, elles se laisseront au moins la possibilité d'accepter les offres que la ville ou les propriétaires de cette rue ne manqueraient pas de leur faire ou leur ont déjà faites à cet égard.

**NEUF JOURS PLUS TARD DE FRANCE.**

Le paquebot *Albany* du Havre, a remis à New-York des journaux de Paris jusqu'au 14 février et de Londres jusqu'au 14. Voici les nouvelles en nous tirons des journaux qui nous sont parvenus.

ANGLETERRE.

Les affaires de la session ont commencé sérieusement le 7 février. Ce jour là Lord John Russell fit motion pour présenter un bill de réforme par les corporations irlandaises.

Une longue discussion a eu lieu sur ce sujet et l'on a eu tout près par MM. Sergeant Jackson, O'Connell, Shaw, Roebuck, Lord Clements, colonel Conolly et O'Connor.

Une circulaire lancée par le trésorier demanda à tous les membres du clergé qui ont reçu une partie du prêt d'un million de la rembourser.

Le marché d'argent était peu favorable à Londres. Les transactions rares et peu avantageuses.

Lord de Rosb, premier baron d'Angleterre, vient d'être poursuiri et trouvé coupable devant un jury d'avoir agi malhonnêtement aux cartes.

Lord Levison a été élu sans opposition représentant pour le bourg de Merselp.

Plusieurs faillites considérables ont eu lieu à Londres.

L'influenza fait encore de grands ravages dans cette capitale ; elle a cependant perdu de son intensité.

On ignore encore entièrement quelles seront les suites de la fautive affaire du Vixen, rien ne paraît décidé encore à cet égard.

Une cause anglaise et qui a excité un grand intérêt en Angleterre a été jugé devant lord Denham, MM. Stockdale poursuivis MM. Hansard imprimeurs de la chambre des communes pour un libelle publié dans un des rapports de cette chambre. Lord Denham a décidé que la chambre des communes n'avait pas plus qu'aucun autre le droit de faire imprimer des libelles. Cette décision cause de nombreuses discussions.

**FRANCE.**

Le Maréchal Clausel vient d'être retiré du commandement de la colonie d'Alger et le lieutenant. comte de Damremont a été nommé à sa place. Les troupes qui devaient se rendre dans la colonie ont aussi reçu ordre de ne point faire voile ; il paraît qu'on a renoncé à l'expédition de Constantinople.

La grippe (influenza) fait beaucoup de ravages à Paris ; presque tout le monde en est attaqué mais on ne cite pas un seul cas de mort.

Les nouvelles d'Espagne ne contiennent rien d'important la position à des partis est toujours la même.

**NOUVELLES ENCORE PLUS RECENTES.**

Par le paquebot *North America* de Liverpool nous avons reçu des nouvelles de Londres jusqu'au 17 février.

Les nouvelles relatives au marché d'argent sont bien favorables ; la confiance semblait généralement rétablie.

On parle en Angleterre d'une dissolution du parlement.

Les conservateurs prennent tous les jours de nouvelles forces.

Ainsi l'opposition au ministère français est active maintenant.

On ignore encore entièrement quelles seront les suites de la fautive affaire du Vixen, rien ne paraît décidé encore à cet égard.

Une cause anglaise et qui a excité un grand intérêt en Angleterre a été jugé devant lord Denham, MM. Stockdale poursuivis MM. Hansard imprimeurs de la chambre des communes pour un libelle publié dans un des rapports de cette chambre. Lord Denham a décidé que la chambre des communes n'avait pas plus qu'aucun autre le droit de faire imprimer des libelles. Cette décision cause de nombreuses discussions.

**FRANCE.**

Le Maréchal Clausel vient d'être retiré du commandement de la colonie d'Alger et le lieutenant. comte de Damremont a été nommé à sa place. Les troupes qui devaient se rendre dans la colonie ont aussi reçu ordre de ne point faire voile ; il paraît qu'on a renoncé à l'expédition de Constantinople.

La grippe (influenza) fait beaucoup de ravages à Paris ; presque tout le monde en est attaqué mais on ne cite pas un seul cas de mort.

Les nouvelles d'Espagne ne contiennent rien d'important la position à des partis est toujours la même.

On parle de changements dans sa composition, M. Thiers cherche dit-on à supplanter le premier ministre.

PARLEMENT BRITANNIQUE. Le 12 février, dans la Chambre des Lords, Lord Melbourne...

Le 14, on lut pour la première fois le bill de l'enregistrement des mariages.

Le 10 M. Hume, dans la Chambre des Communes, introduisit un bill pour la réforme de l'administration des finances...

Le 14 Sir N. Molesworth introduisit un bill pour abolir tout ce qui a trait à la condition des esclaves.

Le bruit a circulé pendant quelques jours que le rapport des commissaires avait été apporté de New York par une personne du Québec qui l'avait mentionné en cette ville.

La législature du Nouveau Brunswick a terminé ses travaux de l'année le 1er de ce mois.

La rivière Hudson est ouverte jusqu'à West point. La navigation entre New York et Albany a repris son cours.

Sioux.—Le dégel continue à s'opérer rapidement. Nous sommes rendus à la malheureuse époque où tous les ans d'imprudence multiplie les accidents...

NAVIGLIE GÉNÉRALE.—Il est certain maintenant que les différends entre l'Angleterre et la Nouvelle-Grenade sont terminés.

On se plaint avec beaucoup de raison du mauvais état des rues de cette ville. La boue et le fange qui se trouvent par tout sont aussi désagréables à l'œil qu'à l'odorat.

BUREAU DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL DES MILICES. Québec, 25e Mars 1837.

Orde Général de Milice, Il a plu à son Excellence le Gouverneur Milord Gosford, de faire les promotions et nominations suivantes dans la Milice de cette Province.

Orde Général de Milice, Il a plu à son Excellence le Gouverneur Milord Gosford, de faire les promotions et nominations suivantes dans la Milice de cette Province.

Orde Général de Milice, Il a plu à son Excellence le Gouverneur Milord Gosford, de faire les promotions et nominations suivantes dans la Milice de cette Province.

Orde Général de Milice, Il a plu à son Excellence le Gouverneur Milord Gosford, de faire les promotions et nominations suivantes dans la Milice de cette Province.

Orde Général de Milice, Il a plu à son Excellence le Gouverneur Milord Gosford, de faire les promotions et nominations suivantes dans la Milice de cette Province.

Orde Général de Milice, Il a plu à son Excellence le Gouverneur Milord Gosford, de faire les promotions et nominations suivantes dans la Milice de cette Province.

Orde Général de Milice, Il a plu à son Excellence le Gouverneur Milord Gosford, de faire les promotions et nominations suivantes dans la Milice de cette Province.

Orde Général de Milice, Il a plu à son Excellence le Gouverneur Milord Gosford, de faire les promotions et nominations suivantes dans la Milice de cette Province.

Orde Général de Milice, Il a plu à son Excellence le Gouverneur Milord Gosford, de faire les promotions et nominations suivantes dans la Milice de cette Province.

Orde Général de Milice, Il a plu à son Excellence le Gouverneur Milord Gosford, de faire les promotions et nominations suivantes dans la Milice de cette Province.

Orde Général de Milice, Il a plu à son Excellence le Gouverneur Milord Gosford, de faire les promotions et nominations suivantes dans la Milice de cette Province.

Orde Général de Milice, Il a plu à son Excellence le Gouverneur Milord Gosford, de faire les promotions et nominations suivantes dans la Milice de cette Province.

Orde Général de Milice, Il a plu à son Excellence le Gouverneur Milord Gosford, de faire les promotions et nominations suivantes dans la Milice de cette Province.

Orde Général de Milice, Il a plu à son Excellence le Gouverneur Milord Gosford, de faire les promotions et nominations suivantes dans la Milice de cette Province.

Orde Général de Milice, Il a plu à son Excellence le Gouverneur Milord Gosford, de faire les promotions et nominations suivantes dans la Milice de cette Province.

VENTES PAR EN CAN.

PAR CUVILLIER ET FILS, CHEPEAUX.

SERA VENDU, aux Magasins des Sous-saignés, MARECREDI prochain, le 29 du courant, 12 caisses chapeaux de Londres, de castor, 14 do do do de soie, 8 do do do de plumes.

Le vente à UNE heure. CUVILLIER & FILS. 28 mars 1837.

VENTE DE MARCHANDISES SECHES PAR LOT.

LUNDI, le 2 avril prochain, sera vendu, aux magasins des sous-saignés, par CATALOGUE un assortiment considérable de MARCHANDISES SECHES pour le PRINTEMPS, consistant en: 5 caisses Draps fins et superfins, couleurs assorties, 2 bottes de farine de Superfins, 10 do coton gris, 10 do coton à chemise, 12 do de dit Regatta, 2 caisses indiennes, différents patrons, 6 do Mousseine Mulmé, 2 do Batiste et jaconet, 3 do Schéles et mouchoirs de coton, 5 do pelottes de fil de coton, fil, boutons, 4 ballots toiles à voile, casuelmain et hanabourg.

AUSI; Nankins, Drills jaquettes, Cotonous Crêpe noir toille d'Irlande, mérinos, bazettes gants kid, bas, chaussettes, schales du Tibet, mouchoirs en laine et en soie, couteils, etc. etc.

Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente. Conditions Libérales. La vente à UNE heure CUVILLIER & FILS. 18 mars 1837.

VENTE SANS RESERVE DES QUINCAILLERIES.

LUNDI, le 10 Avril prochain, et les jours suivants, sera vendu sans réserve, aux magasins ci-devant occupés par F. B. BLANCHARD ce qui reste du fond de magasin, comprenant plus de MILLE LOTS de QUINCAILLERIE de de FERRONNERIE.

Ce fond se compose presque entièrement de marchandises importées l'année dernière; il est bien choisi et dans un état et dans une condition tout à fait supérieurs. Les commerçants qui quinquillaient se feront plaisir de profiter de cette occasion, attendu que la vente s'en fera en tout et partout sans réserve; car il faut qu'elle soit effectuée pour clore les affaires.

On peut voir les effets et se procurer des catalogues cinq jours d'avance sur la vente. Conditions Libérales. La vente commencera à DIX heures chaque jour. CUVILLIER & FILS. 21 Mars 1837.

P. J. JAMES FRASER, PROPRIÉTAIRE À VENDRE.

SUR les lieux, sera vendu, à ONZE heures du matin, le 25 de MARS, courant: Un lot de terre situé sur la rue du Champ-de-Mars, près de l'école Nationale, près du Fau-bourg St. Louis: de 20 pieds de front sur 50 de profondeur, mesure anglaise; avec une MAISON en bois, très bien finie, ayant un demi étage en pierre, il y a dix chambres plâtrées et peintes d'écrit, et les dépendances sont confortables.

L'acheteur aura le droit de garder le prix d'achat jusqu'en octobre prochain, et il lui sera obtenu un titre de ratification, on lui donnera des garanties pour les titres, le propriétaire l'a acheté des écritures Barsalou: On ne demande alors que la moitié du prix en argent, le reste payable par installment sous les six ans. Pour autres particularités s'adresser à Julien Perrault, fils, écrit, bureau des diligences de Québec, rue St. Gabriel, JAMES FRASER, E. & C. mars, 1836.

MEUBLES DE MENAGE.

SERA VENDU, par Enca, LUNDI prochain le 5 AVRIL, à la résidence de M. AUGUSTIN ST-DENIS, Rue St. Paul, à la porte voisine de C. F. Roy, écuier, tous ses Meubles de Ménage, consistant en sofas convert en crios, en marine, 12 chaises d'acier neuves, couvertes en crios, miroirs avec candélabres et autres, tables à cartes, guéridons d'acier, sidebar, ditto, tapis, une superbe horloge de cuivre de huit jours, une do américaine de composition, chandeliers argentés, do de cuivre, mouchettes et pots mouchettes, huiliers et carafes de verre coupé, service de porcelaine et de faïence, lits, couchettes, couvrepieds, couvertes, li-deux, &c.

—AUSI.— Un globe de Rattray, de cuisine, complet, neuf, acheté au dernier, poêles, simples, une voire à quatre roues et quantité d'autres articles. Le Sous-saigné devant cesser de tenir maison prochain vendra le tout sans réserve. Le ménage pourra être visité samedi après midi et lundi matin. Les conditions de la vente seront: Au-dessous de £25, au comptant, Au-dessus de £25, 2 mois, de crédit. do de £50, 3 mois, do. A. SAINT-DENIS. 28 Mars, 1837.

ORGUES.

Le Sous-saigné (ci-devant de Boston) prend la liberté d'annoncer au public qu'il a établi son atelier près de l'HOPITAL ANGLAISE, rue Dorechester, et il doit s'occuper de la confection d'orgues d'église et de salons, de toute grandeur et il garantira les instruments qui sortent de ses mains. Il raccommode aussi les divers instruments SAMUEL R. WARREN. Montréal 29 mars 1837.

Banque de l'Amerique Britannique du Nord.

CET établissement a commencé à transiger de affaires, dans son bureau, Grande Rue St. Jacques.

JOURS D'EXEMPTION. MERCREDI ET SAMEDI. Les billets offerts pour escompte doivent être adressés au gérant, le jour précédent. ALLEN GOOD, Gérant.

Député Adjt. Gén'l Mil. Montréal, 27 mars 1837. Bureau du Trésorier des Chemins. L'E MAGASIN d'EPICERIE maintenant occupé par M. LEON THÉODORE, situé rue St. Paul, près du Marché Neuf de cette ville, sera loué au plus haut enchérisseur, pour l'espace d'une année à compter du premier mai prochain, sur les lieux, LUNDI le TROISIEME jour d'AVRIL prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Pour les conditions, s'adresser au sous-saigné. Par ordre, P. AUGER, T. C. 29 mars 1837, 26.

LES SOUS-SAGNÉS.

LES SOUS-SAGNÉS du village de Montréal ont appris avec étonnement que les impostures de Maria Monk ont trouvé crédit parmi un grand nombre de personnes de la ville de New-York, qu'une grande agitation règne en cette ville et en d'autres parties des Etats-Unis au sujet de ses mensonges, et que quelques individus qui ont cru devoir avouer publiquement qu'ils n'y croyaient point sont devenus en butte aux insultes et aux persécutions à ce sujet. Les sous-saignés sont convaincus que ces mensonges ne méritent point par eux-mêmes une réfutation sérieuse. C'est cette conviction qui a causé l'indifférence qu'on a témoignée ici à ce sujet; il n'en est pas cependant ainsi à New-York. On dit en cette ville "que les plus hautes autorités du Canada savent que tous ces avançés sont vrais et qu'ils soutiennent et partagent ces iniquités". Dans ces circonstances, il paraît que les habitants protestants de Montréal sont appelés à exprimer leur opinion à ce sujet afin donc de satisfaire le public de New-York et autres lieux qui peuvent le désirer et surtout pour laver de reproches peu mérités une autre classe de personnes, les sous-saignés recommandent l'adoption des mesures qui peuvent être nécessaires pour l'expression de l'opinion publique à New-York au sujet de l'opinion qui prévaut à New-York dans d'autres parties des Etats-Unis seule peut donner même une importance d'un moment.

C'est pourquoi les sous-saignés demandent qu'une assemblée des habitants protestants de Montréal ait lieu à la grande SALLE DE M. JOHN O. BROWN, rue Notre-Dame, LUNDI prochain le 2 d'AVRIL à UNE heure après midi au quel temps le sujet en question sera l'objet d'une discussion publique.

Peter M'Gill, G. Moffatt, Benj. Holmes, J. Jamieson, H. Griffin, John Carter, William Lyman, Jno. B. Forsyth, Joseph Shuter, Thomas B. Anderson, R. Gillespie, Jr., John Fisher, Neil McIntosh, H. Eson, William Watson, W. Walker, Benj. Lyman, J. R. M. Cord, David Torrance, John Torrance, William Kerr, Henry Vennor, Wm. MacKenzie, James Holmes, James Torrance, Logan Fuller, J. W. Duncomb, Wm. J. Knox, Roswell Corset, F. Maitland, John G. Rodgers, G. W. Warner, N. M. Beckwith, T. Musson, William Macintosh, John Frothingham, Benj. Brewster, A. Miller, J. C. Beers, S. S. Ward, J. A. Perkins, Arthur Crooke, P. B. Newell, Jno. Godard, Wm. Metcalf, Samuel Hedge, H. Gilbert, Henry Lyman, H. B. Smith, Andrew H. Armo ur, Edwin Atwater, W. Robertson, Hugh Young, Dr. James Cowan, Robert Morris, E. C. Tuttle, Charles Phillips, H. Seymour, H. Escotte, C. H. Castle, William Christie, J. G. MacKenzie, Wm. Cutler, Stanley Bagge, Wm. Liddell, A. MacDonald, James Henderson, Hew Ramsay, John Pickle, T. Mitchell, Smith,

AVIS.

LES SOUS-SAGNÉS duement nommés syndics de la faillite JOHN WHITE et Cie. prient ceux qui sont endettés envers la dite raison de John White et Cie. de faire le paiement de leurs dettes respectives à M. W. R. CLARK, qui est autorisé à en donner quittance.

J. MACNIDER, AUSTIN CUVILLIER, JAMES ROBINSON.

N. B.—Le FONDS DE COMMERCÉ, consistant en un assortiment général de CLINCAILLERIE, fourniture de magasin, etc. sera vendu en un cul lot Conditions Libérales.

BANQUE DE MONTREAL.

EN conformité avec les résolutions adoptées par l'Assemblée générale, des actionnaires, tenue au bureau de la banque, en cette cité, le 21 novembre dernier, un LIVRE de SOUSCRIPTION sera ouvert au bureau susdit, le PREMIER JOUR d'AVRIL prochain, sous la surveillance de syndics, aux fins de recevoir la signature des présents actionnaires aux articles d'association au acte d'arrangement, qui pourroit à la continuation des affaires de cette banque après le premier juin prochain, quand la charte expirante sera expirée; le dit livre de souscription restera ouvert jusqu'au dix avril et il sera alors fermé.

Il est de plus donné avis, que MARDI, le ONZIEME JOUR d'AVRIL, des LIVRES seront ouverts simultanément aux bureaux de cette banque en cette cité et dans la cité de Québec, pour recevoir les souscriptions pour DEUX CENT CINQUANTE MILLE LOUIS de capital aditionnel ou pour cinq mille nouvelles actions de cinquante louis chacune; il y a mille de ces actions réservées pour Québec.

Un dépôt de dix pour cent ou cinq louis par actions devra être payé en souscription, et le premier versement de quinze pour cent, ou sept louis dix centimes par action devra être payé le ou avant le quinzième jour de mai prochain. On ne permettra à aucune personne ou société de souscrire pour plus de cinquante actions en son ou en leurs noms respectivement, pendant les trois premiers mois que le livre sera ouvert.

S'il y avait plus de souscriptions que pour le cinq mille actions, les syndics auront le droit de faire une déduction au prorata de chaque souscription pour plus de dix actions, en ce cas, l'dépôt sur telle action ou actions sera remis aux souscripteurs.

Les souscripteurs qui paieront immédiatement le montant de leurs actions avant le premier jour de juin prochain, auront droit au dividende sur toute la somme versée.

Par ordre, BENJ. HOLMES, Cassier. Montréal, 16 mars 1837.

N. B.—Comme il est en contemplation de faire rentrer les fonds souscrits par nouvelles actions dans le cours de la première année, pour compléter les CINQ CENTES MILLE LOUIS, la banque croit devoir donner cet avis, et les directeurs se réservent le droit d'appeler les versements en telle manière et temps qu'ils jugeront convenable pour l'intérêt de la banque, mais ils donneront trente jours d'avi pour chaque versement.

A LOUER.

ET Livrer dans les premiers jours de mai prochain, deux superbes MAGASINS rue Notre-Dame, dans la maison nouvellement rebâtie entre M. Gibbs et Knutz, avec un logement dans le dernier bout pour une famille privée. Aussi le vaste terrain attenant à la maison ci-dessus et faisant face à la rue St. Jacques via-à-vis les maisons de Dr. Robertson. Pour les particularités s'adresser par lettre franches de port, à Madame Veuve Saveuse DeBeaujeu, Côteau du Lac. 4 février 1837.



PEOPLE'S FRIEND. MONTREAL, MARCH 29 1837.

We are much gratified to find that a meeting has at length been fixed, for Monday next, in Mr. Browns long room, Notre Dame Street, which will express in an unquestionable form the opinion of the public in regard to the inventions of Maria Monk and her confederates, and affix to them that sort of general reprobation, which they have worked to obtain. It is idle for catholics to cite the investigation of the premises of the Hôtel Dieu, and to say, what more can we do? It is ungenerous for protestants to say the scandal does not attach to their church! The whole community of Montreal has been grossly insulted, systematically libelled. None have been spared. Our judges our magistrates, our clergy of all denominations and their flocks, have all been denounced as the willing abettors of the foulest crimes; and we hope every one will attend, whose name can add ought to the respectability of the meeting, and to the moral effect of its proceedings.

LATER FROM FRANCE AND ENGLAND.

The packet-ship ALBANY, Captain Johnston, arrived yesterday from Havre, having sailed on the 18th ultimo. She brings us Havre papers of the 17th, Paris of the 16th, with London dates of the 14th of last month.

The political intelligence is unimportant, the commercial, we regret to add, it will be perceived from our extracts is very discouraging.

LONDON, Feb. 14. Money Market.—The indications of distrust among commercial men, which were so decided a character in the past week, do not as yet disappear; but as new cause for it has transpired, people are beginning to hope that the alarm, which is by no means an uncommon case, has been much exaggerated. This is a point which it is always desirable to ascertain, as money is never so scarce as when it is made so by doubts of commercial credit, but the hints thrown out by journals understood in the city to speak the sentiments of the Bank directors, lead to the conclusion that they at least are far from considering the worst part of the crisis as yet past. They intimate plainly, that the rate of discount must be further advanced, with whatever odium it may be attended, because it has already advanced to 5 per cent, in the open market, and the principle with the Bank always has been to keep somewhat above the charge made in all other places. The necessity for more vigorous measures, which is also strongly urged, for keeping up the foreign exchanges, in order to produce a return of bullion to the Bank, proves still more decidedly the objects on which the attention of the directors is fixed, and a general prognostic now is, that some steps in furtherance of them will be taken in the course of the present week. Through the same channels, which is further well deserving of public attention, it has been allowed to transpire, that the interference of the Bank of England, in supporting the Northern and Central Bank, is the cause of that violation of their own principle in regard to the late increase of the issues, as demonstrated in the last returns, which has caused so much surprise in the city, and that some doubt is felt whether the Bank, in so interfering, did what was safe or prudent. It is all but admitted, in the articles referred to, that the directors have bought themselves into a situation of such difficulty, that it is scarcely possible for them to do right. To the feelers, thus put out from head-quarters, great attention is paid by the leaders of the monied interest, who understand their value. We only desire, in making this explanation, to put capitalists and men of business in other places as nearly as possible on the same footing with them in the knowledge of what is actually going on in the city.

London Stock Exchange, Feb. 14th, 12 o'clock. Consuls for account are 89). Exchange Bills 26 to 25 pm. There is still a great demand for Money among the commercial community.

LONDON, Feb. 12. We are sorry to state that the failure of a discount house has been announced. It appears, however, that the parties have abundance of assets, and that thir embarrassments will be but temporary. We are sorry also to learn, that a house engaged in the wine-trade, Dennys & Co. in Savage Gardens, has stopped payment. (Observer.)

Paris, Feb. 18. Stock Exchange, Feb. 15.—Half-past Four.—Business has been very brisk to-day, particularly in the five per cents, and a rise has been the consequence. In foreign funds little has been done. For Cash, Fives have improved 2c; Threes, 15c.

(Translated from the National.) LONDON, 18th Feb. 1837. I write to you again on the commercial position of this country, for its importance and interest far surpasses the parliamentary debates which have arisen on the motion of the Minister of the Home Department in relation to the Irish municipal corporations: The pecuniary crisis, in England, commenced, as you know, last September. It was preceded by symptoms analogous to those which were seen, under similar circumstances, ten years ago. The efforts of capitalists, the good sense of the manufacturers, and the sudden check given to hazardous speculations, arrested the panic for a moment. Mistrust then was directed towards the Banks, but the general prosperity of commerce continued, and seemed to indicate that credit would regain its former elasticity. Unfortunately, however, the shock had been too great, and mistrust extending itself by degrees to all branches of business, a distress has arisen, of which neither the duration nor the extent can be foreseen.

The discussion in the House of Commons on the situation of joint-stock banks, and particularly on

that of the Bank of England, in this critical state of things, has produced further derangement. How indeed, can credit be restored, when Parliament and Ministers loudly censure the management, and express doubts of the solidity of the establishments which are the principal agents in its use? These discussions have had a most fatal reaction, and this week has been more distressing to commercial men than the preceding one. On the other hand, the Bank of England has for a fortnight past given out, that they would raise the rate of discount to 6 per cent. But the objections, universally made by the merchants, have hitherto prevented the Directors carrying this intention into effect.

At this moment, uncertainty paralyses all operations. Capitalists and Bankers will not part with their money in the expectation that the rate of discount will speedily increase. All stocks are declining, all kinds of merchandize are falling—the best of paper is discounted at 12 a 15 per cent, and other at 25 a 30. You may judge of the state of things from one fact, which I will relate to your Yesterday morning one of the largest and richest tobacco houses suspended their payments. This suspension excited the greatest surprise, as the large fortune possessed by the chief partner was undoubted. Fortunately the suspension lasted but six hours, an what do you imagine, was the actual state of the affairs of this house?—They possessed in Merchandize and Bills of Exchange an amount of property exceeding by one third the amount of their debts, but it was impossible for them to raise money unless at ruinous sacrifices. The house made known its situation to the house of Baring, who assisted them from their embarrassment.

Failures, less important it is true, but which by their number add to the troubles, are taking place in all the principal cities in England. Two days ago we heard of one in Liverpool to the amount of seven millions five hundred thousand francs.

The causes which I have developed to you in my former letter, prolong this deplorable state of things and the derangement in the manufacturing interests, instead of being rapid and convulsive, as in 1825 and 1826, appear to enter by degrees into all branches of commerce, and to portend one of those diseases which it will require the help of time, and all the resources possessed by this active and intelligent people to cure.

FRENCH EXPEDITION TO AFRICA. The following important intelligence has reached us through a letter of the 12th inst. from Toulon: "I hasten to inform you that the expedition against Constantinople, the preparations for which have, during the last few days, been urged with the greatest activity, will not, after all, take place, or at least is suspended. The following telegraphic despatch was received here at 85 minutes after 11 this morning:—

PARIS, Feb. 12th, 3m. past 8 in the morn. The Minister of War to Baron de Stoffat, Commandant of the Fortress of Toulon.

"All transport of troops to Bona is suspended till further orders. Give directions for stopping those which have embarked, or are on the point of embarking. In case the two ships, which you have announced to me as about to sail for Bona to-day, have taken their departure, you will desire the maritime Prefect to send off immediately a steam-vessel to recall them to Toulon."

Although the contents of the preceding despatch were not positively known, a report was generally current this afternoon that the expedition against Constantinople would not take place. We are almost in conjectures as to the cause of the abandonment of this important expedition.

From the London Constitutional of 11th January.

LOWER CANADA.—MONTREAL, Dec. 12th.—Our local administration has certainly not improved since I last wrote. To return to Lord Gosford. His day is gone by! He may remain here as long as the Colonial Minister may please to keep him, but his administration is at an end. We regard him as a criminal we declare open war against him, for the same reason that we made war against Lord Aylmer; and never will our hostilities cease, until we have driven him from the country. But, alas! of what avail in this opposition, Gosford would be replaced by some other lord, furnished with similar instructions; so that there is, in fact, no hope for us, but in electing our own governor—in other words, in ceasing to belong to the British empire.

I have mentioned the new commission of the peace let me now call your attention more particularly thereto. Lord Gosford has promised some time since this, Arnold, Robinson, and Shuter, should be removed from the commission. The first and third on account of his share in the massacre of the 21st May.

Instead of keeping his word he has sent circulars to all the old magistrates, desiring to know whether they are disposed to remain. As you may expect they have all accepted. Mr. Papineau was also invited. He replied in a strong and manly letter, in which he asked the Governor how he could expect that the accusers and the accused (referring to the 21st of May massacre,) could sit on the same bench. He concluded by reminding Lord Gosford of his promise, and by refusing to accept of the commission. Couple all this together and you will I think, conclude with us, that the same policy which guided the last administration continues to guide the present.

ENGLAND. LONDON, Feb. 8.—The business of the session may be said to have really begun last night, when Lord John Russell moved for leave to bring in a bill for the Reform of the Irish Corporations. The noble Secretary undertook two important tasks: first, the vindication of the right of Ireland to Municipal Reform—that Reform having been already extended to this country and to Scotland; and secondly, the vindication of the Irish Government from the virulent aspersions and calumnious accusations that have been, especially on a late occasion, and under high auspices, circulated to its prejudice by the enemies of Reform and the interested partisans of monopoly and corruption. The

profound attention with which the House listened to him for two hours—the deep impression he manifestly produced as he went along, crushing by force of facts the falsehoods, and by the cogency of lucid argument annihilating the fallacies, of the opponents of the Government and of civil and religious liberty; and the enthusiastic applause that greeted him as he resumed his seat abundantly attested how completely, in the judgment of the House, he had succeeded in his object.

The discussion on the Irish Municipal Bill continued. On Tuesday night Lord John Russell's opening speech was followed by Mr. Scargill Jackson, in a strong speech against the Irish Government, and more especially against Mr. O'Connell. The Learned Sergeant was followed by the Hon. Member for Kilkenny, in reply. Mr. Shaw then addressed the House, and likewise indulged in a violent philippic against Mr. O'Connell, for which he was subsequently called to an account by Mr. Roebuck, Lord Clements, Colonel Conolly, and the O'Conner Don concluded the discussion for this night. Mr. Brotherton, the "witching hour" of 12 having arrived, motion an adjournment, which was carried without opposition.

LONDON, Feb. 8, to 14.—Lord John Russell's main declaration, that the Government consider their existence bound up with the Irish Municipal Bill, is ringing through the country and putting all the electors on the qui vive. The Tories are on the alert, and it behoves all Reformers actively to bestir themselves. Let them meet, organize, conciliate and concert. There is nothing like being ready beforehand, and being united.—Chronicle.

THE MILLION LOAN.—A circular has issued from the Treasury, calling on those clergymen who have received relief from the Million Loan to repay back the same.—Dublin Journal.

Although the Annual Cattle Show and distribution of Prizes by the Agricultural Society, at this season of the year have, from want of funds, been discontinued, the butchers still continue the custom of killing the finest meat they can procure, to treat their customers with prime joints at the expiration of Lent; and we have seen to-day some well-fed beef, veal, and mutton, at the different shambles in the Upper Town. Mr. Spiera had several carcasses of excellent mutton, and lambs of unusual size and quality, for this season of the year; at Mr. Munn's stall, some good meat, and two enormous pigs, said to be imported, but exceeding excessive size, they did not show the essential of profitable animals for feeding. The show at Mr. Burn's as well as at his neighbours, Mr. Tizer, both from quantity, quality, and variety, were the best in the Market, and some of their beef particularly Mr. Tizer's, was equal to such as used to be exhibited when the premiums of the Agricultural Society, gave additional inducement to farmers to bring the finest cattle to market, and in the best order. The prizes were however high, 7d. to 8d. a pound for good pieces of beef, veal 7d. to 1s. and mutton 7d. to 10d.

The Canadian trains from the country, also showed a quantity of valuable meat, and other provisions; but the prices in general were not much lower than at the butcher's stalls.—Quebec Mercury.

Last night's Official Gazette contains a proclamation dated 22d instant, proroguing the Provincial Legislature to the third May next, without the usual words, "for the Despatch of Business."—Quebec Gazette.

The following are the DIRECTORS of the Fishing Company, chosen at the meeting of the 22d inst. — Messrs. J. LEVACRAFF, J. B. FORTYTH, JEAN LE BOUTILLIER, PIERRE PELLETIER, MICHEL BORNÉ, COLIN MCCALLUM, and F. BUTEAU. Yesterday there were less than two hundred shares to be taken up.—Ibid.

THE undersigned Protestant Inhabitants of the City of Montreal have learned with astonishment, that the fabrications of Maria Monk are accredited by a considerable number of persons in the City of New-York, that great excitement prevails there, and in other parts of the United States on the subject of her stories; and that certain individuals who have been induced publicly to avoid their disbelief in them have been made the subjects of slander and persecution on that account. The undersigned are fully aware that the stories of themselves, do not deserve a serious refutation. Hence the source of the indifference to them prevailing here. Not so, however, at New-York. It is there stated that "the highest official authorities in Canada know that all those statements are true, and they sanction and connive at the iniquity." Under all these circumstances it appears that the Protestant Inhabitants of Montreal are called upon to express their public opinion on the whole subject. With a view, therefore, of satisfying such of the public of New-York and elsewhere as may require it, and above all of shielding from unmerited reproach another class of individuals, the undersigned would recommend the adoption of such measures as may be necessary for the expression of public opinion here on a subject to which the prevailing opinion in New-York and elsewhere in the United States could alone have given even a temporary importance.

The undersigned therefore request that a Meeting of the Protestant Inhabitants of Montreal should be held at JOHN O. BROWN'S LONG ROOM, Notre Dame Street, on MONDAY next, the 3d instant, at ONE o'clock, at which time the subject matter of the Requisition may undergo a full and public discussion.

For signatures, see French advertisement.

A VENDRE, EN GROS ET EN DETAIL, Au Magasin de Livres de Pié, Vis-à-Vis l'Ancien chr.

Testaments, Instructions, Catéchismes, Abécédaires, Rhétoriques, Heures au Roi, Heures des Dames, Parisiennes, Imitation de J.-C. Ste. Philomène, etc. etc. Neuvaines et Canticques, Canticques pour la Neuvaine, Chemin du Ciel, Heures de Vie, Images, Plumes, encre,

